



info

EXPLOITATION FORESTIERE | SCP 125.01 | JANVIER 2025

CONTENU

- 1 FEUILLUS - Salaires minima à la tâche à partir du 1/1/2025
- 2 RESINEUX - Salaires minima à la tâche à partir du 1/1/2025
- 3 Salaires horaires à partir du 1/1/2025 (cas exceptionnel et à la demande)

1. FEUILLUS - SALAIRES MINIMA À LA TÂCHE À PARTIR DU 1/1/2025

Au 1^{er} janvier 2025, une indexation de 0,61% est appliquée. Dès lors, les salaires horaires minima sont adaptés comme suit à partir du 1^{er} janvier 2025 :

A. ABBATAGE - SALAIRES MINIMA À LA TÂCHE

1. TOUTES ESSENCES - CATÉGORIES	EUR/M ³
40/89	€ 4,66
90 et plus	€ 3,83
2. PEUPLIERS - CATÉGORIES	EUR/M ³
Moins 120	€ 4,56
120/179	€ 2,64
180 et plus	€ 2,22
Toutes catégories (90 et plus)	€ 2,68

B. DECOUPE ET MISE EN TAS SANS CHARGEMENT - SALAIRES MINIMA À LA TÂCHE

CATÉGORIES	EUR
1. Houppier, baliveaux et taillis : Qualité trituration : 1m et 1,15m	€ 11,03/stère
2. Houppier peuplier : 2m	€ 10,48/tonne
3. Houppier (bois dur) et baliveaux : 2m	€ 8,48/tonne
4. Fendage avec aide mécanisée (bois de chauffage 1m)	€ 8,48/stère
5. Découpe de grumes de peuplier avec aide mécanisée	€ 0,90/m ³

TELECHARGEZ NOTRE APP



Scannez et découvrez l'app ACV-CSC





EXPLOITATION FORESTIERE | SCP 125.01

2. RESINEUX - SALAIRES MINIMA À LA TÂCHE À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2025

Au 1^{er} janvier 2025, une indexation de 0,61% est appliquée. Dès lors, les salaires horaires minima sont adaptés comme suit à partir du 1^{er} janvier 2025 :

A. ABBATAGE - SALAIRES MINIMA À LA TÂCHE

1. TOUTES ESSENCES (SAUF PIN SYLVESTRE), BOIS NON ÉCORCÉS, EN ÉCLAIRCIES - CATÉGORIES	CATÉGORIES À LA FINITION EUR/M ³	ABBATAGE DEVANT ÉBRANCHEUSE EUR/M ³
30 et moins	€ 29,77	€ 3,34
31/40	€ 19,10	€ 3,34
41/50	€ 12,74	€ 2,57
51/60	€ 9,76	€ 2,57
61/70	€ 9,33	€ 2,57
71/119	€ 8,48	€ 2,08
120 et plus	€ 6,80	€ 1,64

Pour pelage forestièrement : augmentation de 20%

2. PIN SYLVESTRE - CATÉGORIES	EUR/M ³
40/69	€ 7,63
70/89	€ 6,40
90 et plus	€ 4,24

B. DECOUPE NORMALE EN QUELQUE ENDROIT QUE CE SOIT - SALAIRES MINIMA À LA TÂCHE

1. TRONCHES DE SCIAGE : CUBAGE ET RECOUPE DE LA POINTE COMPRIS - CATÉGORIES	EN FORÊT EUR/M ³	SUR CHANTIER EUR/M ³
60/89	€ 1,11/m ³	€ 1,11/m ³
90 et plus	€ 0,71/m ³	€ 0,71/m ³

2. BALIVEAUX - CATÉGORIES	EUR/M ³
Résineux 40/80 (maximum 3 dimensions)	€ 7,63/m ³
Sur chantier : épicéa, douglas, mélèze avec découpe tuteurs	€ 12,74/m ³



3. SALAIRES HORAIRES À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2025 (CAS EXCEPTIONNEL ET À LA DEMANDE)

SALAIRES HORAIRE MINIMA PAR HEURE DE TRAVAIL EFFECTIF

Ouvrier non-qualifié	€ 13,54/heure
Ouvrier spécialisé	€ 14,69/heure
OUVRIER TRANSPORTEUR ROUTIER	
Salaire horaire minimum	€ 14,69/heure
RGPT	€ 1,59/heure